

## CR de la réunion DAFOP - 15 juin 2015

Présents : M. Vanacker DAFOP, M. Gosse IPR, Mme Moncomble DAFOP, Mme Genève BDSI  
SGEN, UNSA, FSU, SNALC, FO

Modification du PAF demandé le 13 mai par le MEN alors que celui-ci venait d'être publié le 11 mai.

### **Calibrage - Objectifs :**

Tous les enseignants de collège doivent bénéficier de 4 à 7 jours de formation. (4 jours + une journée numérique en plan triennal)  
75000 journées stagiaires pour la réforme du collège ce qui fait à peu près 5 journées stagiaires par enseignant l'année prochaine.  
(environ 15000 personnes concernées)

**Du PAF 2015-2016 publié, sont conservées une grande partie des formations lycées et une partie des formations mixtes lycée-collège** (celles qui se justifient pédagogiquement). **Les formations PAF collège sont supprimées** (sauf formations cycle 3 et les actions de soutien vers les personnels en difficulté.

=> Nouveau PAF publié avant le début des vacances.

### **Calendrier :**

**26 Août, journée de prérentrée :** 1 journée Nord et 1 Pas de Calais dont une ½ journée avec les CE et les adjoints, + Vanacker qui présentera l'accompagnement et le plan de formation pour la réforme des collèges.

**En septembre, pour l'encadrement :** IPR + Personnels de direction

4 demi-journées sur 4 zones géographiques (les mardis de l'encadrement)

- 1) pilotage des etb par le CE, le Conseil pédago et le projet d'établissement
- 2) parcours de l'élève, cycle 3 primaire et collège + cycle 4
- 3) accompagnement des équipes, plan de formation, AP
- 4) prise en compte de l'environnement numérique et des ENT

### **Octobre, novembre et décembre dans les collèges : travail préparatoire**

1ère étape : une journée de travail, CE avec les enseignants du conseil pédagogique et plus si affinité.

5 thèmes de formation

- 1) de la discipline à l'interdisciplinarité
- 2) de la différenciation et la démarche de projet
- 3) l'accompagnement personnalisé
- 4) développer et utiliser le numérique dans la discipline
- 5) pratique d'évaluation des acquis des élèves

Parallèlement, une formation de 36 heures pour 40 formateurs (3 ou 4 formateurs par bassin), pour être en renfort sur le terrain.

2ème étape : 18 réunions de bassin

5 profs relais (issus du conseil péda) par établissement (1630 personnes concernées)

90 personnes par groupe un mercredi toute la journée en novembre ou en décembre.

### 3ème étape : fin décembre

Une journée avec le CE et les membres du CP pour finaliser le plan de formation de l'établissement (environ 5 jours par enseignant). **Entrée transversale de la réforme du collège, pas de disciplinaire.** Plan de formation de l'établissement y compris ceux déjà impliqués dans le processus depuis octobre.

### **Janvier, février, mars, avril : déploiement des plans de formation dans les collèges**

Tous les profs du collège sont concernés .

Au niveau national, le MEN veut 2 demi-journées banalisées mais l'académie ne souhaite pas que des dates soient fixées.

Cela doit représenter 5 jours de formation => organisation locale. Ces journées ou demi-journées sont animées par les professeurs relais de l'établissement qui peuvent être accompagnés de formateurs académiques ou d'IPR selon les besoins et les disponibilités.

La formation numérique privilégiera les séquences filées dans l'établissement sur la période.

L'académie recommandera des demi-journées de formation séquencées pour une partie des enseignants pour ne pas dégarnir les établissements mais au final, tous les enseignants doivent balayer les 5 thèmes. Sur certaines zones géographiques, incitation pour que les établissements se fédèrent.

Les professeurs relais pourront recevoir des vacances DAFOP en fonction de leur implication dans le plan de formation et des attendus dans leur collège.

**Réforme des programmes :** public désigné, en avril, mai, septembre et octobre 2016

**Formation sur la réforme des programmes, formation organisationnelle, pas disciplinaire.**